

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 136 au sujet du coefficient de conversion de l'or en francs colonies applicable aux taxes télégraphiques du régime international.

n° 136

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 février 1948

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1948

Date du numéro
29 février 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le télégramme n° 50051 du 31 janvier 19148 du Ministre de la France d'outre-mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Les coefficients de conversion du franc or en franc colonies d'Afrique applicable aux taxes télégraphiques du régime international est fixé à quarante et un (41) à compter du 1 février FM

Art2

le chef du service des postetélégraphes et téléphones est chargé de l'application du présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extra. ordinaires, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

Le Gouverneur P.H SIRIEX.